

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-12

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

Membres présents : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Pierre GABRIEL, Jean BUSCH, Norine JONAS et François STEENHOUT

Membres absents excusé :

Membres en exercice : 7

Date de la convocation : 9 Mars 2023

Secrétaire de séance : Annick ARMAND

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

OBJET : Signature Contrat ADSEA Cantine école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat avec le prestataire de la cantine ADSEA 05 jusqu'à la fin de l'année scolaire (10 Juillet 2023).

En raison de la fermeture de la cuisine centrale de Laragne, les tarifs du repas augmenteront de **5.75 € TTC à 5.96 € TTC à partir du 1^{er} Avril 2023.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de contrat avec l'ADSEA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Philippe PEYRE
Maire de Barret sur Méouge
05300